

## **COMMISSION DU FEU**

Concernant le règlement et cahier des charges de la commission du Corps des Sapeurs-pompiers (feu), nous vous prions de bien vouloir vous référer à l'article 875.1 du Recueil de la réglementation communale (également disponible sur le site internet : [www.delemont.ch](http://www.delemont.ch)).